FAUT-IL AXER LA GESTION SUR LES REPEUPLEMENTS DE RESTAURATION OU L'AMELIORATION DES HABITATS ? ELEMENTS D'UN DEBAT

Jean-Claude PHILIPPART

Université de Liège

Unité de Biologie du Comportement

Journée d'études organisée par la MWP

Wépion, le 5 novembre 2013

PREAMBULE

Le repeuplement est considéré comme une technique ‘légitime’ de restauration des populations de poissons d’eau douce

Vu leur liaison impérative au milieu aquatique, les poissons peuvent se retrouver dans l’incapacité de reconstituer naturellement une population après une extinction locale

- pas ou plus de population source pour alimenter une recolonisation à partir de l’amont ou d’un affluent
- présence d’obstacles bloquant les remontées depuis l’aval
- disparition définitive de la souche (comme chez le saumon atlantique)

Très différent de ce qui se passe chez les animaux terrestres qui peuvent, à partir de populations voisines, recoloniser leurs habitats d’origine si les conditions de vie y sont améliorées. Cas des oiseaux (cigogne noire, rapaces) et des mammifères (lynx, loup)

PRINCIPE DE BASE POUR LES RESTAURATIONS : JOUER SUR LA DIVERSITE ET LA COMPLEMENTARITE DES APPROCHES MAIS EN TENANT COMPTE D'UNE LOGIQUE D'ACTION ADAPTEE

1. Au statut de protection légale des espèces et de leurs habitats (Directive Habitat-Faune-Flore et Natura 2000, Directive Cadre sur l'Eau, Règlement Anguille, Décision Benelux, Lois Région Wallonne) et des obligations associées

2. Aux caractéristiques écologiques des espèces en termes de démographie (mode de reproduction, longévité, etc) et d'exigences et limites de tolérance pour les composantes de leur milieu de vie :

• qualité de l'eau physique (pH, température) et chimique (oxygène dissous, polluants et micropolluants divers);

* qualité de l'habitat hydromorphologique au point de vue du régime des débits, de la morphologie des berges et du lit (profondeur, vitesse du courant, sédiments),de la continuité écologique (obstacles aux migration de remontée et de descente) et la présence d'abris (végétation, bois mort).

3. A l'intérêt et à la demande halieutique compatibles avec la conservation

4. Aux possibilités techniques du moment pour le repeuplement en poissons de qualité et les travaux en rivière (échelles à poissons, protection des dévalants aux turbines hydroélectriques, reméandration des cours chenalisés, reconstruction de frayères et frayères artificielles) et des moyens budgétaires disponibles ou mobilisables

DANS TOUS LES CAS PRIORITE ABSOLUE A

I. LA PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'HABITAT PHYSIQUE DANS LES COURS D'EAU ENCORE RELATIVEMENT BIEN CONSERVES : PREVENIR VAUT MIEUX QUE GUERIR !

Problème majeur de l'autorisation d'activités préjudicables aux poissons et à leur habitat (permis nouveaux ou renouvelés)

Ex : rejets industriels et domestiques, turbinages hydroélectriques, barrages, prises d'eau en rivière, dragages des bancs de gravier, comblements de zones humides, etc.

Arrêt de l'écoulement de l'Ourthe à Nisramont en 2012 par SWDE !

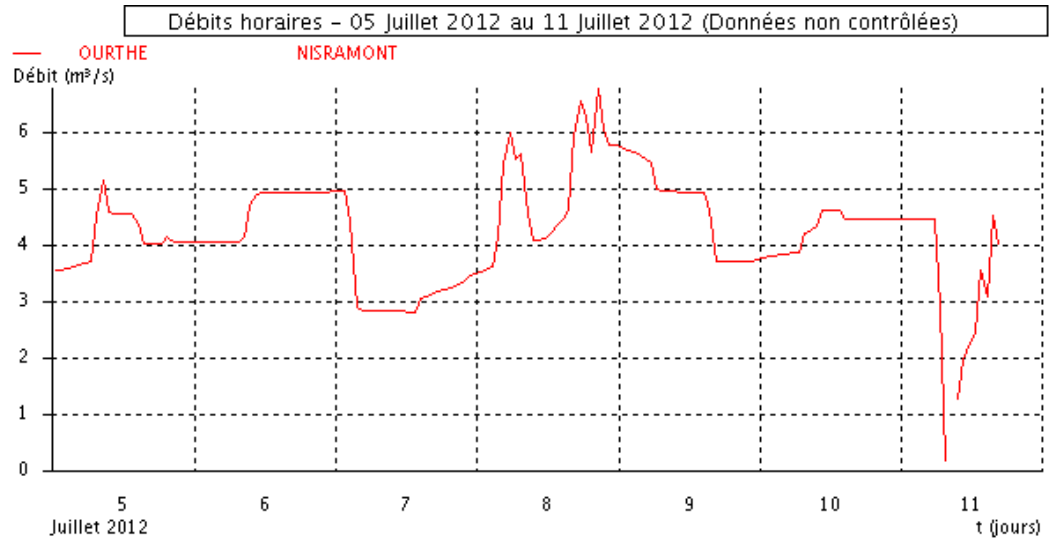

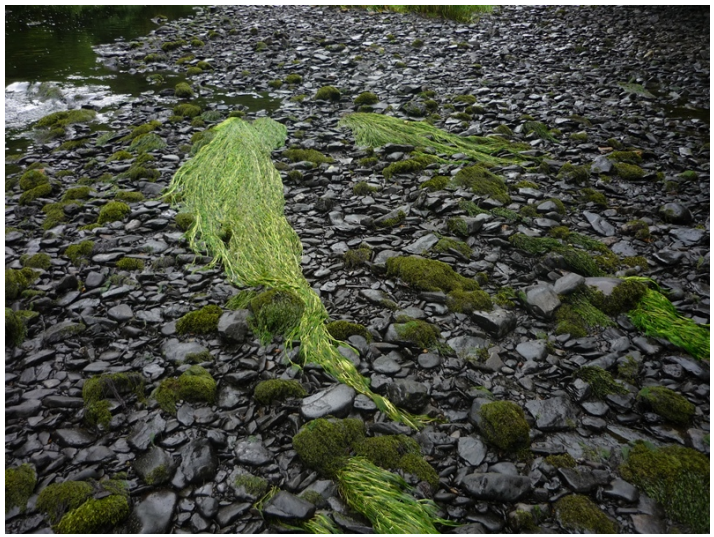

Pour favoriser le brochet, préserver les annexes hydrauliques des cours d'eau dans leur structure et leur fonctionnement

Noues= lieux de ponte et de nurserie du brochet et habitat permanent de nombreuses espèces d'eau calme (poissons et autres)

DANS TOUS LES CAS PRIORITE ABSOLUE A

II. LA RESTAURATION D'UNE QUALITE DE L'EAU MINIMALE AVANT TOUTE ACTION DE RESTAURATION DE L'HABITAT PHYSIQUE ET DE REPEUPLEMENT DE RESTAURATION (REINTRODUCTION)

Cas de l'Amblève, de la Vesdre, de cours d'eau du bassin de l'Escaut où reconstitution naturelle, sans repeuplement, de populations de certaines espèces (loche, chabot, vairon, goujon, gardon, perche, brochet, truite commune, parfois chevaine) ayant survécu dans des zones refuges (haut cours, affluents, étangs, aval de barrages bien oxygénés)

Dans ces milieux, intérêt de procéder secondairement à des repeuplements de réintroduction avec certaines espèces rhéophiles d'intérêt patrimonial et/ou halieutique (ombre commun, truite commune, barbeau, hotu, chevaine).

Seulement en cas de succès (= reproduction naturelle), prise de mesures de restauration de l'habitat physique (échelles à poissons, frayères, abris, etc.) pour renforcer la stabilité à long terme des populations restaurées (développement durable)

Toujours se souvenir du passé (par ex. des décennies de pollution industrielle de l'Amblève via la Warche;arrêt vers 1995) et rester vigilant pour l'avenir

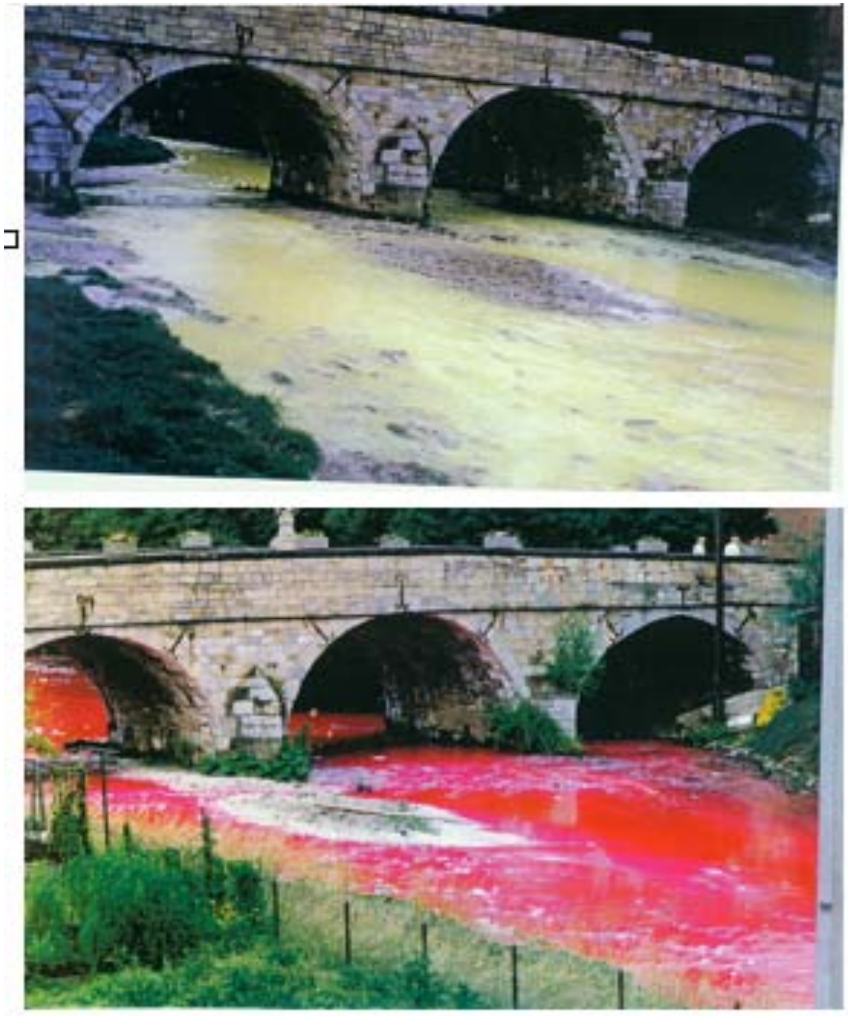

Photos obtenues grâce au CRA

EFFETS POSITIFS DE L'EPURATION DES EAUX

Dans la Vesdre, l'épuration des eaux usées de 1998 à ce jour (250.000 EH)
a entrainé une amélioration de la qualité de l'' eau
qui s'est traduite par une reconstitution spectaculaire du peuplement
de poissons, notamment en terme de nombre d'espèces en 2000-05
par rapport à la situation en 1978-79.

	78-79	00-05	
Wégnez, aval collecteur	0	11	chabot et ombre
Goffontaine, aval Hoegne	2	10	chabot et ombre
Nessonvaux, aval barrage	0	17	chabot, ombre, saumon
Trooz, aval barrage Fenderie	4	11	chabot et ombre
Trooz, aval barrage La Brouck	4	12	chabot et ombre
Chaudfontaine, aval 2 bar.	0	12	ombre
Vaux-sous-Chèvremont,village	0	12	ombre
Chênée,aval bar. Lhonneux	10	17	chabot et ombre

GRACE A DES REPEUPLEMENTS RECOLONISATION PAR L'OMBRE DE LA VESDRE EPUREE ET EXTENSION DE SON AIRE DE REPARTITION EN RW

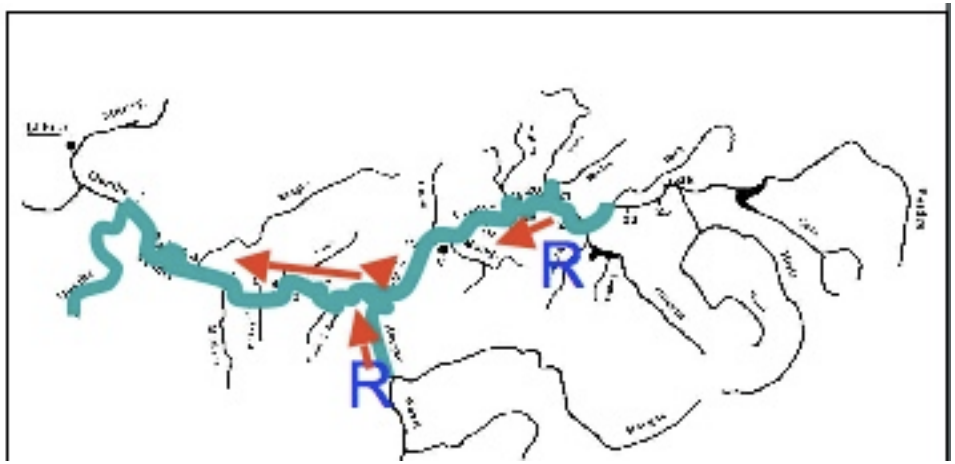

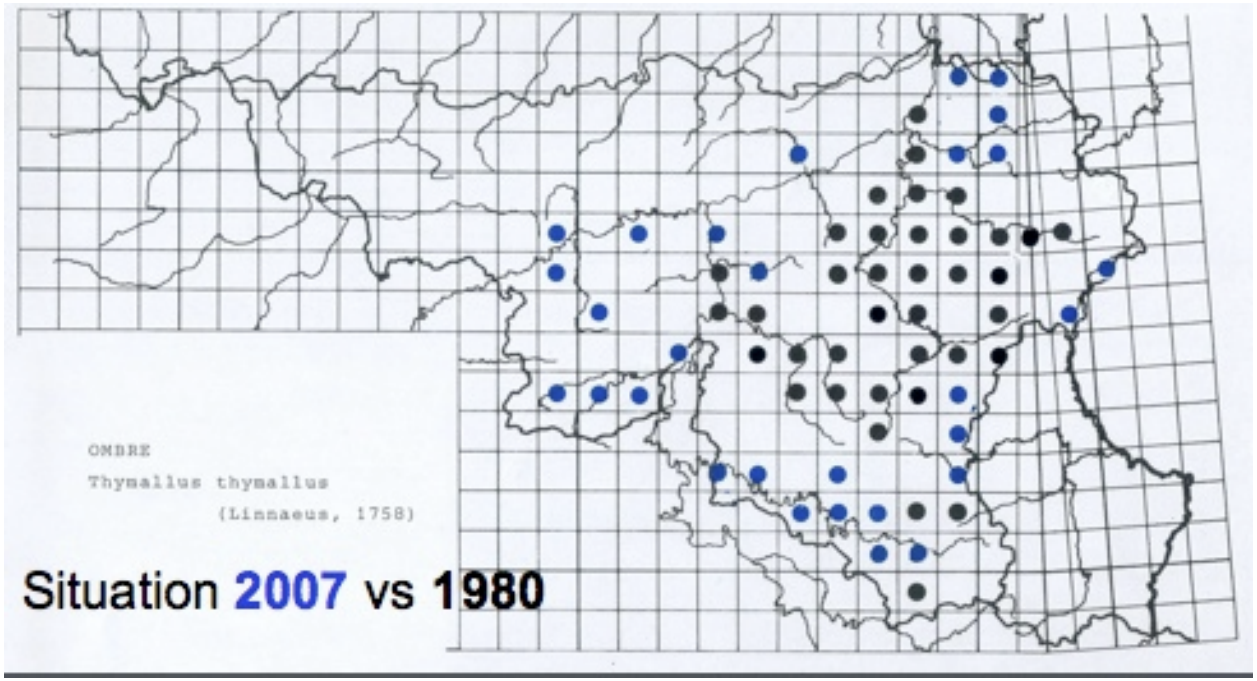

INTERET DES REPEUPLEMENTS POUR RESTAURER LE CHEVAINE DANS LE BASSIN DE L'ESCAUT

Jusqu'il y a peu, n'était présent dans le bassin de l'Escaut que dans la Honnelle

Expériences de réintroduction dans Trouille, Dendre oc., Senne, Dyle et Gette.

Suivis à l'occasion des pêches électriques du réseau DCE SPW

Suppression d'obstacles prévues dans certains cours d'eau (Dendre oc.)

Dans la Vesdre épurée, le hotu ne se rencontre plus en amont du barrage de Lhonneux à Chênée. En revanche, des reproductions ont lieu sur les bancs de gravier des radiers en aval du barrage. Une échelle à poissons est en construction par DCENN /SPW. Repeuplements aussi à prévoir ?

Barrage de Chênée

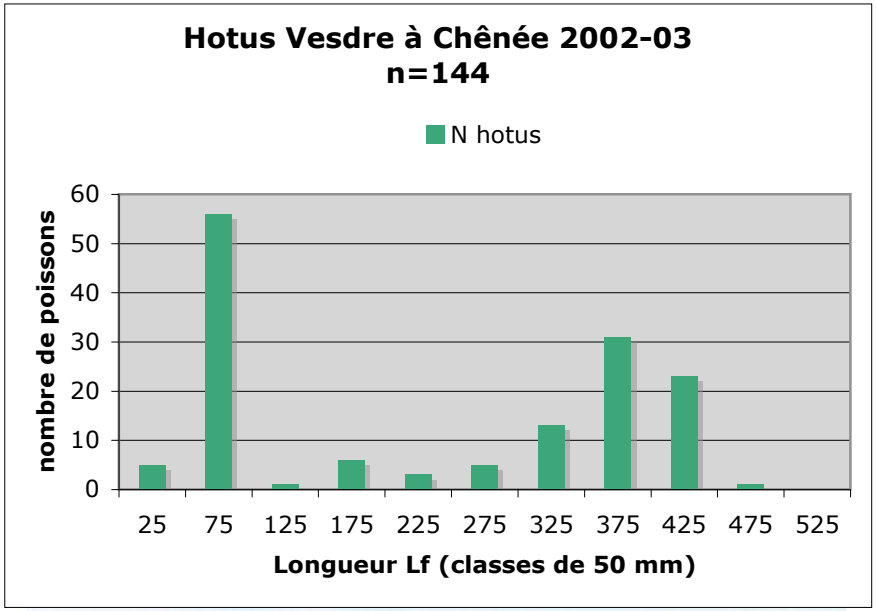

RESTAURATION DES GRANDS MIGRATEURS AMPHIHALINS : ANGUILLE EUROPEENNE ET SALMONIDES (TRUITE DE MER ET SAUMON ATLANTIQUE)

Nécessité-difficulté de devoir agir :

- sur plusieurs facteurs (qualité de l'eau, échelles à poissons, turbinages, exploitation par la pêche, repeuplements) et

- à un niveau internationnal (DHI Meuse)

Programmes ambitieux et lutte difficile contre l'érosion de la Biodiversité qui justifie une (re)mobilisation de tous les acteurs concernés

COUNCIL REGULATION (EC) No 1100/2007
of 18 September 2007
establishing measures for the recovery
of the stock of European eel

Eel Management Plan for Belgium

Plan 2008 accepté par UE en 2010

Plan Anguille pour la Wallonie =

Repeuplements en civelles sauvages par SP-SPW : 300-400 000 en 2011- 2013

Et en parallèle :

- Amélioration qualité eau et habitats
- Echelles à poissons de remontée
- Règlementation turbinages hydro
- Problème des micro-polluants
- Non reprise des poissons pêchés

REINTRODUCTION DU SAUMON

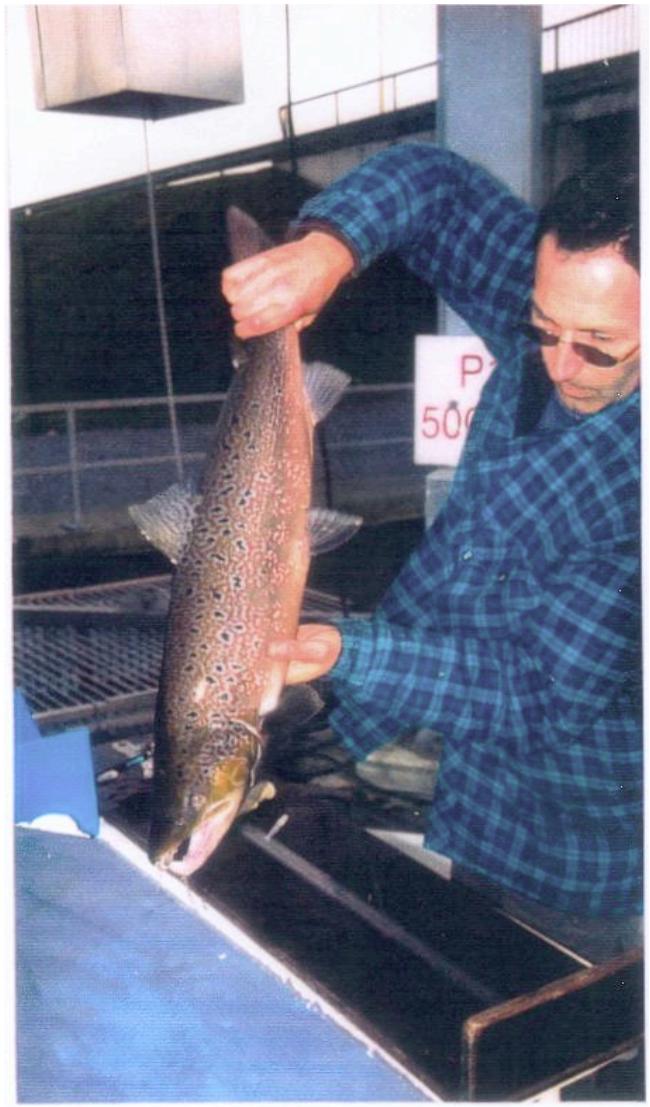

Grâce à un programme de repeuplement et à la construction d'échelles à poissons, des saumons adultes de retour en Meuse belge 70 ans après l'extinction locale de l'espèce

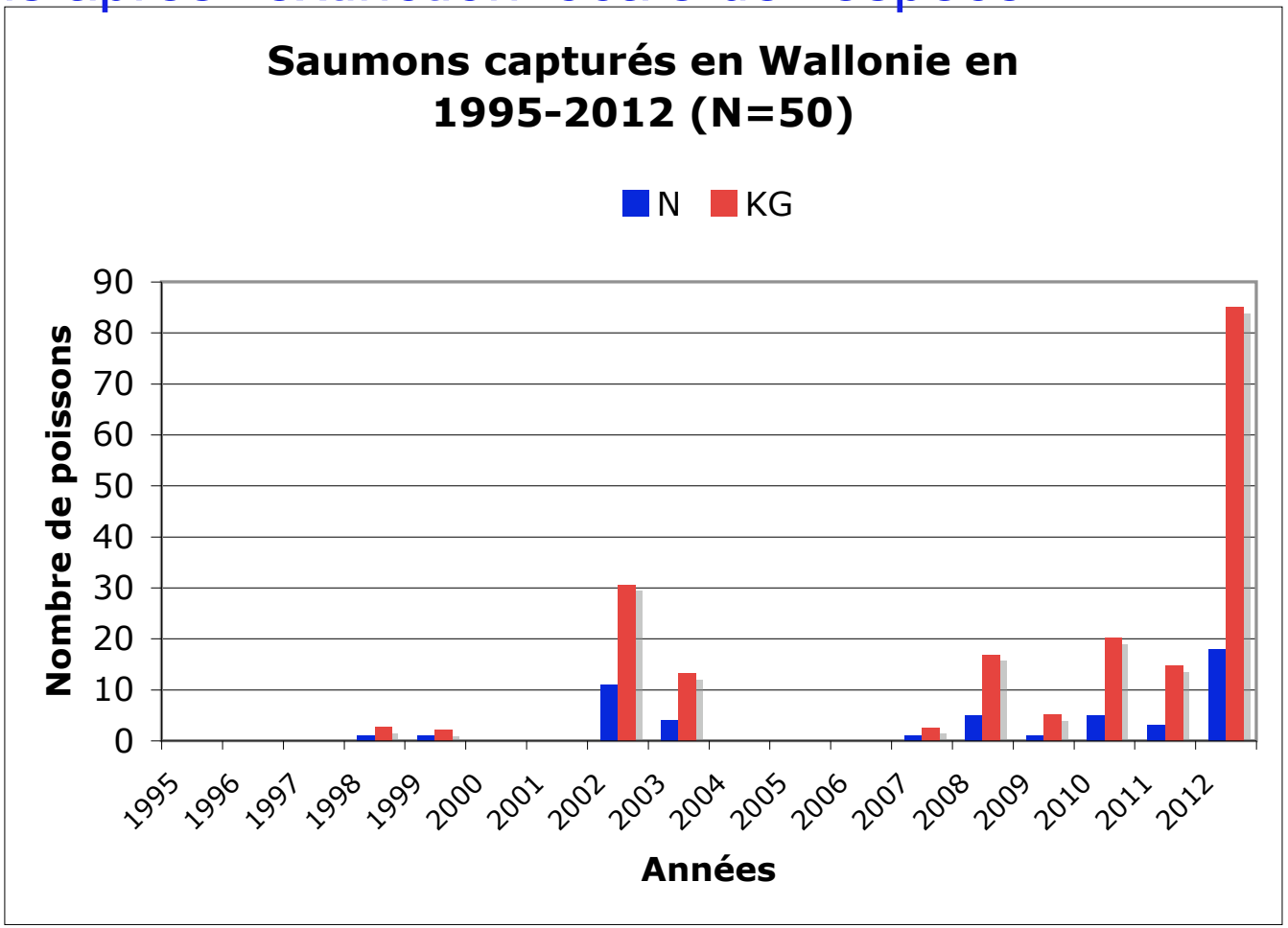

REINTRODUCTION DE SAUMON

Echelle à poissons de Lixhe-n° 8

En rouge : Ourthe,Grosses Battes

Depuis fin 2007, voie migratoire libre depuis la mer du Nord jusqu'à l'Ourthe, amont du barrage de Liège Grosses Battes

AMENAGEMENT D'OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT SUR DES OBSTACLES DE DIVERS TYPES

Sur les cours d'eau navigables réalisation par le SPW-DG02 et sur les non navigables par la Division de l'Eau (DCENN), les ST Provinciaux ou les Communes

DEFINITION PAR SPW DES AXES PRIORITAIRES POUR RETABLIR LA CONTINUITE + TOP 30 DES OUVRAGES ULTRAPRIORITAIRES A EQUIPER

RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES AFIN DE RECREER UN MAXIMUM DE DIVERSITE MORPHOLOGIQUE

Cibler des habitats stratégiques (frayères, refuges) ou améliorer de longs tronçons voire l'entièreté de cours d'eau (cf projet SPW Walphy sur le Bocq et l'eau Noire). Définir des priorités

La Méhaigne (au dessus) et l'Ourthe (en-dessous) en cours semi-naturel (gauche) et chenalisé (droite)

OPTIONS POUR LES COURS D'EAU CANALISES ET LES LACS ARTIFICIELS AVEC ET SANS MARNAGE

*Améliorer les possibilités de reproduction des espèces phytophiles (perche, brochet, carpe, tanche, brèmes, gardon, rotengle)

- hauts-fonds avec végétation en berge ou île
- annexes hydrauliques (noues)
- frayères artificielles flottantes

* Repeupler en espèces indigènes appropriées si nécessaire

Source : Dumonceau, 2013 ce colloque